

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## Arrêté du 10 février 2026 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse

La ministre de la Culture,

**vu** le code de l'éducation, notamment son article L.362-1;

**vu** l'arrêté du 21 novembre 2024 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation, notamment son article 25 ;

**vu** la demande de l'intéressé en date du 12 juin 2025 ;

**vu** l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 3 février 2026 ;

### ARRÊTE

#### Article 1er

Madame Johanna HILCHIE est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse dans l'option danse classique.

#### Article 2

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 10 février 2026

Pour la ministre et par délégation

Pour la directrice générale de la démocratie culturelle,  
des enseignements et de la recherche et par  
délégation

Sébastien CHEVALIER

Chef de service des enseignements et de la recherche,  
directeur adjoint à la directrice générale